

**COMPTE-RENDU
des délibérations du Conseil Municipal**

Conseillers élus : 11
En fonction : 11
Présents : 10

SEANCE DU 2 OCTOBRE 2020

Sous la présidence de Mme Cathia HEIM, Maire

Membres présents : Mmes et Ms.
SCHREIBER Adrien (1^{er}adjoint), CONRAD Alfred (2^{eme} adjoint), BUCHHEIT
DAVID (3^{eme} adjoint) BUCHHEIT Gabriel, BUCHHEIT Jonathan, FISCHER
Marc, HOELLINGER Pascal, KRIEGEL Fabrice, SCHAUB Eve

Absente excusée : MEYER Mélanie

Date de convocation : 28 septembre 2020 – Ouverture de la séance : 19H30

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 3 septembre 2020 et désignation d'un secrétaire de séance.
2. Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable année 2019.
3. Recensement de la population 2021 – Recrutement d'un agent recenseur.
4. Création d'un comité consultatif « des Amis Charentais ».
5. Adhésion à l'association départementale des communes forestières.
6. Instruction des autorisations d'urbanisme par la Communauté de Communes du Pays de Bitche.
7. Demande de subvention : DSIL– Isolation des bâtiments

Divers



1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 3 SEPTEMBRE 2020 ET DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 septembre 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Madame Schaub Eve est désignée secrétaire de séance

Arrivée de David Buchheit à 19h35

2.RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Le Maire donne la parole à Buchheit Gabriel, président du SIE de Schweyen. Il présente le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable de l'année 2019 du Syndicat Intercommunal de l'Eau de Schweyen.

Le rapport permet d'informer les usagers sur les caractéristiques du service et les travaux projetés.

Après délibération,
Le Conseil municipal approuve le rapport présenté.

Arrivée de Eve Schaub à 19h40

3.RECENSEMENT DE LA POPULATION 2021 : RECRUTEMENT D'UN AGENT RECENSEUR

La Maire se réfère à la réunion du conseil municipal du 30 juillet 2020 où elle avait porté à connaissance des conseillers que le recensement de la commune s'opérera du 21 janvier et 20 février 2021.

La Maire a retenu la candidature de Madame Boulas Marie-France, pour effectuer le recensement de la population. L'agent recenseur suivra deux demi-journées de formation début janvier. Mme Stock Anne-Marie, secrétaire de mairie et coordinatrice communale accompagnera l'agent recenseur pour mener à bien sa mission.

La Maire annonce que la commune obtiendra une Dotation Forfaitaire de Recensement versée par l'Etat qui s'élève à 577€. Il propose de répartir la Dotation comme suit :

- rémunérer l'agent recenseur sur la base d'un forfait correspondant à 70% de la Dotation Forfaitaire de Recensement, soit 403.90 € brut.
- rémunérer le coordinateur communal au titre de la charge supplémentaire de travail (30 % de la dotation) soit 173.10 € brut.
-

M. Schreiber Adrien, 1^{er} adjoint, résume la réunion à laquelle il a assisté en sous-préfecture le 17 septembre dernier.

Après délibération,
Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la candidature de Mme Marie-France BOULAS et décide de répartir la Dotation Forfaitaire de Recensement comme susvisée.

4.CREATION D'UN COMITE CONSULTATIF DE JUMELAGE « DES AMIS CHARENTAIS »

Madame la maire rappelle la délibération prise le 30 juillet 2020 concernant la commission communale «jumelage, cérémonies et évènements».

Elle expose qu'elle souhaiterait créer un comité consultatif dédié spécifiquement aux « Amis Charentais ».

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide ;

-de modifier la composition de la commission communale « jumelage cérémonies et évènements » comme suit (délibération n°2020-20 point n°6 : commission jumelage, cérémonies, évènements) : Heim Cathia, Buchheit David, Schaub Eve, Buchheit Jonathan et Meyer Mélanie.

-De créer un comité consultatif des « Amis Charentais » et de nommer : Heim Cathia, Buchheit David, Schaub Eve, Buchheit Jonathan, Meyer Mélanie et Hauck Pascal, membres de ce comité consultatif.

5.ADHESION A L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES COMMUNES FORESTIERES.

La maire présente la Fédération nationale des communes forestières et son réseau :

Elle fait état des actions et du rôle tenus par celle-ci tant au niveau départemental que national pour la bonne défense des intérêts de la propriété forestière communale et de la promotion du développement des territoires ruraux pour la forêt.

Elle expose l'intérêt pour la commune de Schweyen d'adhérer au réseau des communes forestière pour toute question relevant de l'espace forestier et de la filière bois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 9 voix pour et 1 abstention;

- Décide d'adhérer à l'association départementale des communes forestières et à la Fédération nationale et d'en respecter les statuts ;
- De payer une cotisation annuelle correspondant à cette adhésion ;
- Charge la maire de signer les documents nécessaires à cette adhésion ;
- Mandate Conrad Alfred, 2eme adjoint, pour représenter la commune auprès de cette instance.

M. Conrad Alfred, 2eme adjoint, rend compte de la réunion d'informations à laquelle il a assisté à Remilly le 8 septembre dernier.

6. INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME PAR LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DU PAYS DE BITCHE.

La loi d'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) n° 2014-366 du 24 mars 2014 prévoit la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'assistance technique et l'instruction des autorisations droit du sol (ADS) des communes compétentes dès lors qu'elles appartiennent à une communauté de 10 000 habitants et plus.

Dans ce contexte, il appartient aux communes de s'organiser pour assurer l'instruction de leurs autorisations droit du sol.

L'article 1.2.6 des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Bitche indique que, « la Communauté met en place un outil de mutualisation, via la signature de convention, permettant d'assurer l'instruction technique des autorisations au titre du droits des sols ».

Les conventions actuellement en vigueur, fixant les missions et modalités d'intervention du service commun instructeur, ont été conclues « jusqu'au prochain renouvellement du conseil municipal ou l'élection du nouveau Président de la Communauté de Communes du Pays de Bitche. Si la reconduction des dites conventions n'intervient pas dans les six mois qui suivent le renouvellement du conseil municipal ou l'élection du nouveau Président de la Communauté de Communes du Pays de Bitche, la commune instruira elle-même ses dossiers à compter de cette date. »

Le conseil municipal a ainsi la possibilité de confier l'instruction technique au service commun instructeur de la Communauté de Communes. L'élection du Président de la Communauté de Communes du Pays de Bitche ayant eu lieu le 15 juillet 2020, cette décision doit être confirmée par délibération avant le 15 janvier 2021.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention définissant le champ d'intervention du service commun instructeur, les missions respectives des communes et du service, les modalités d'organisation et de financement.

Le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adhésion à ce service commun d'instruction et, dans l'affirmative, de l'autoriser à signer les documents et conventions qui s'y rapportent.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité décide

- d'adhérer au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme de la Communauté de Communes du Pays de Bitche ;
- d'autoriser le Maire à signer les documents et conventions qui s'y rapportent.
-

7. TRAVAUX D'ISOLATION DES BATIMENTS COMMUNAUX – DEMANDE DE SUBVENTION DSIL

La Maire expose qu'une des grandes priorités de l'Etat est de favoriser les projets relatifs à la transition écologique.

A ce sujet, elle informe que les bâtiments communaux (mairie, école, logement) nécessitent des travaux d'isolation. Elle propose au conseil municipal de refaire l'isolation thermique. Ces travaux amélioreraient le confort des usagers et les performances énergétiques des bâtiments.

Elle propose également de solliciter la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) auprès des services de la sous-préfecture.

Elle présente les devis établis par l'entreprise « Isol-Renov Habitat » de Bitche

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

d'ajourner ce point

Divers :

Concernant le projet de réhabilitation de la caserne des pompiers, la maire propose de prendre contact avec la MATEC, pour monter le dossier technique afin de pouvoir demander les subventions auprès du conseil général de la Moselle.

Projet de réhabilitation de l'école : Quelle destination donner à ce local ? En faire un lieu de rencontre ? Développer le projet de 1000 cafés ? La maire demande aux conseillers de réfléchir à cette question.

Chapelle des Saints : Le 1^{er} adjoint souhaiterait faire classer cet édifice, et pour mettre la chapelle en valeur, organiser une manifestation sur ce site afin de récolter des fonds pour la remise en peinture intérieure.

La commission de sécurité effectuera une visite de contrôle à la salle communale prochainement. La dernière visite de cette commission remonte à 2014.

Brioche de l'amitié : Vente des brioches le 17 octobre prochain. Mme Eve Schaub est chargée de l'opération.

Les manoeuvres de nuit des pompiers auront lieu le 17 octobre vers 19h00

Des poubelles ont été remises au cimetière, il est demandé aux usagers de jeter leurs déchets dans un sac bleu avant de les déposer dans le bac.

Pour satisfaire la demande de M. Kriegel Fabrice en début de mandature, une visite des bâtiments communaux, du château d'eau et de la station de pompage est prévue le 24 octobre prochain avec l'ensemble des conseillers municipaux. Le rendez-vous est fixé à 9 heures devant la mairie.

Fin de la séance à 21h20.

Suivent les signatures des membres présents.

La secrétaire de séance :
Eve Schaub

La maire :
Cathia Heim

Cathia HEIM	Adrien SCHREIBER (1 ^{er} adjoint)	CONRAD Alfred (2eme adjoint)
David BUCHHEIT (3eme adjoint)	Gabriel BUCHHEIT	Jonathan BUCHHEIT
Marc FISCHER	Pascal HOELLINGER	Fabrice KRIEGEL
Mélanie MEYER (absente excusée)	Eve SCHAUB	